



CNI et Passeport



La commune de Batz-sur-Mer, n'est pas équipée d'un dispositif de prise d'empreintes digitales. Nous ne remettons pas les formulaires CERFA de demande de carte d'identité ou passeport et ne traitons pas les demandes.

Les communes équipées les plus proches sont **Le Croisic, La Baule-Escoublac, Guérande, Saint-Nazaire, Pornichet et Pénestin.**

Etape 1 : Contactez une mairie de la liste afin d'obtenir un RDV.

Attention les délais sont allongés, pensez à anticiper votre demande.



Retrouvez ici la liste des mairies du département équipées du dispositif permettant de faire les cartes d'identité et passeport (écrivez Batz-sur-Mer dans la barre de recherche, car la carte ne fonctionne pas bien avec les codes postaux).

Etape 2 : préparez votre RDV

Vous pourrez ensuite remplir la pré-demande en ligne avant de vous présenter à votre RDV.



MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer

accueil@mairie-

batzsurmer.fr

Conformité RGAA

Non conforme

02 40 23 92 25